

Comment, dans l’Egypte du XIXe siècle, les Arméniens sont-ils désignés
et comment se désignent-ils eux-mêmes ?

Anne Kazazian

Résumé

Les Arméniens présents en Egypte au début du XIXe siècle sont en grande majorité des immigrants récents venus dans le sillage de Muhammad Ali.

Ils sont perçus par les Egyptiens, en particulier par les musulmans, avant tout comme chrétiens avant même de l’être comme Arméniens. Jabarti, le grand chroniqueur égyptien du tournant du XIXe siècle, les considère d’abord comme des chrétiens venus du pays de Roum, donc des terres centrales de l’empire ottoman -d’où ils proviennent effectivement-, avant de les désigner plus précisément comme Arméniens (ou plus exactement chrétiens arméniens). Les chrétiens d’Egypte, eux, savent distinguer les Arméniens catholiques des Arméniens apostoliques. Vus de l’extérieur, les individus sont donc toujours rapportés à un groupe d’appartenance, plus ou moins précis selon la personne qui décrit. Car il ne faut pas croire que tous les individus maîtrisent parfaitement l’identification de ceux qui les entourent. Quand les Arméniens sont nommés, de l’extérieur de leur groupe, leurs noms sont souvent déformés ou traduits. Les Arméniens font d’ailleurs de même : ils désignent les étrangers à leur groupe par leur communauté d’appartenance, ils traduisent les lieux ou les noms de quartiers où ils habitent. De même, certains Arméniens, dans des documents officiels, énoncent les différentes traductions de leur nom.

De l’intérieur, et plus exactement de l’intérieur des deux communautés arméniennes existant en Egypte depuis le début du XIXe siècle, apostolique et catholique -car chacune possède sa propre administration et sa propre autorité sur ses ouailles, du moins depuis 1831, date de reconnaissance du millet catholique-, les individus sont plus (ou mieux) décrits quoique par un nombre fluctuant d’éléments qui forment une combinatoire, plus ou moins mobilisée selon les cas. Tous ou presque sont identifiés par un nom de baptême auquel s’ajoutent, selon les cas, le titre de pèlerin (à Jérusalem), un métier, un surnom, le quartier habité (si celui-ci n’est pas le quartier « arménien »), la relation à un parent, la personne pour laquelle ils travaillent quand elle est importante. Les immigrants portent un nom de relation formé sur le nom de leur lieu de naissance ou de provenance tandis que ceux qui sont nés en Egypte sont désignés par leur filiation. Le nom de famille existe mais il est rare. Au final, l’identification ne se contente pas de situer un individu dans une lignée familiale ou par-rapport à l’origine géographique, de noter des caractéristiques neutres mais permet de découvrir des pratiques, des relations sociales, principalement à l’intérieur du groupe d’appartenance mais pas seulement. Ceci étant, il n’y a pas un modèle de désignation mais des énoncés qui varient, notamment par les langues, niveaux de langue, types d’éléments mentionnés, selon les types d’actes ou les supports dans et sur lesquels les individus sont mentionnés.

Alors que pendant toute la première moitié du XIXe, l’identification minutieuse des individus, « née » en 1826, sous la prélature d’un évêque venu de Jérusalem pour ce qui concerne les Arméniens (qui ne se disent alors pas apostoliques), apparaît confuse mais riche, elle s’uniformise et se modernise par la suite. L’adoption en Egypte, en 1864, de la « Constitution de la nation arménienne » accordée aux Arméniens en 1863 par le pouvoir ottoman, change beaucoup de choses en effet : chacun se voit doté, dès cette année-là, par une administration qui, visiblement, applique des règles, d’un nom de famille terminé en -ian -qui, toutefois, ne se transmet pas encore et change à chaque génération car il est formé sur le (pré)nom du père- et tous sont décrits par les mêmes éléments, dans des registres organisés selon des rubriques séparées. L’administration abandonne certains critères comme le pèlerinage à Jérusalem, le surnom, le quartier habité. Tout comme elle débarrasse la langue de ses traces d’oralité. Ce n’est qu’à partir de 1894 que le nom de famille devient fixe et se transmet. Ce qui n’est pas le cas pour le reste de la société égyptienne.

Pendant tout le XIXe siècle, et même bien plus longtemps après, les communautés ou nations restent les instances de validation officielles de l’identification des individus qui en dépendent.